

005

Barrie—Springwater— Oro-Medonte

Population: 100,785

Consisting of:

- (a) that part of the County of Simcoe comprised of:
- (i) the Township of Springwater;
 - (ii) that part of the Township of Oro-Medonte lying southwesterly of a line described as follows: commencing at the intersection of the northwesterly limit of said township with 9 Line North; thence southeasterly along said line to Moonstone Road East; thence northeasterly along said road to 9 Line North; thence generally southeasterly along said line to Horseshoe Valley Road East; thence northeasterly along said road to 9 Line North; thence southeasterly along said line, its intermittent production, 9 Line South and its southeasterly production to the southerly limit of said township; and
- (b) that part of the City of Barrie lying northerly of a line described as follows: commencing at the intersection of the westerly limit of said city with Dunlop Street West; thence northeasterly along said street to Tiffin Street; thence southeasterly and easterly along said street to Lakeshore Drive; thence northeasterly in a straight line to the easterly limit of said city (at the intersection of the southerly limit of the Township of Oro-Medonte with the northerly limit of the Town of Innisfil).

005

Barrie—Springwater— Oro-Medonte

Population : 100 785

Comprend :

- (a) la partie du comté de Simcoe constituée :
- (i) du canton de Springwater;
 - (ii) de la partie du canton d'Oro-Medonte située au sud-ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite nord-ouest dudit canton et de la 9^e ligne Nord; de là vers le sud-est suivant ladite ligne jusqu'au chemin Moonstone Est; de là vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'à la 9^e ligne Nord; de là généralement vers le sud-est suivant ladite ligne jusqu'au chemin Horseshoe Valley Est; de là vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'à la 9^e ligne Nord; de là vers le sud-est suivant ladite ligne, son prolongement intermittent, la 9^e ligne Sud et son prolongement sud-est jusqu'à la limite sud dudit canton; et
- (b) la partie de la ville de Barrie située au nord d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite ouest de ladite ville et de la rue Dunlop Ouest; de là vers le nord-est suivant ladite rue jusqu'à la rue Tiffin; de là vers le sud-est et vers l'est suivant ladite rue jusqu'à la promenade Lakeshore; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à la limite est de ladite ville (à l'intersection de la limite sud du canton d'Oro-Medonte et de la limite nord de la ville d'Innisfil).